

*Par courriel*

Québec, le 22 mai 2009

Monsieur Alain-Marc Dubé  
Ministère des Transports  
500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 13.70  
Montréal (QC) H2Z 1W7

**Objet :   Projet de reconstruction du complexe Turcot à Montréal,  
Montréal-Ouest et Westmount**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet les questions suivantes :

**Éclairage des infrastructures**

Dans le rapport principal de l'étude d'impact (PR3.1, p. 59) il est précisé que « la reconstruction du complexe Turcot impliquerait la mise en place d'un nouveau système d'éclairage routier ». À cet effet, la commission souhaite obtenir plus d'information sur les points suivants :

- Sur quels principes seraient basés les choix d'éclairage et des lampadaires ?
- Le Ministère prévoit-il privilégier un éclairage de type traditionnel ou compte-t-il avoir recours à certaines innovations (design, technologiques) ? Les normes actuellement en vigueur pourraient-elles être revues pour permettre la prise en compte de certaines innovations ?
- Dans quelle mesure le principe de « ciel noir » (*dark sky*) est-il pris en compte dans la conception de l'éclairage pour la reconstruction du complexe Turcot ?

### **Les espaces verts**

Le projet de reconstruction du complexe Turcot prévoit un gain de 30 ha d'espaces verts (DT4, p. 59). La commission aimerait savoir si, par rapport à la superficie d'espaces verts existants dans la zone d'étude, il s'agit d'un gain net en terme d'espaces verts ? Notamment, est-ce que le 30 ha inclut une superficie pour compenser la perte de 13 700 m<sup>2</sup> de surface déboisée au pied de la falaise Saint-Jacques (PR3.4, p. 57) ? La perte de superficie de l'écoterritoire serait-elle compensée par un aménagement de qualité équivalente à l'écosystème d'origine ?

En ce qui a trait à l'aménagement des 30 ha d'espaces verts, le Ministère prévoit un budget de 20M\$. À cet effet, la commission aimerait avoir plus de précision concernant les aspects suivants :

- Compte tenu de la vaste superficie à aménager et de la grande quantité d'éléments paysagers contenus dans les plans, notamment les arbres, est-ce qu'un budget de 20M\$ est réaliste ?
- Quels sont les items (préparation du sol, nivellement, terre végétale, engazonnement, plantation) inclus dans ce poste de l'estimation budgétaire des coûts de construction ?
- En période d'exploitation, quels seraient les coûts d'entretien annuel pour ces aménagements ?

### **Intégration artistique**

Quelle est la politique du Ministère quant à l'intégration des arts dans ses projets comportant des ouvrages d'art ? En ce sens, la participation des artistes des quartiers avoisinant l'échangeur et intéressés à s'impliquer dans le réaménagement du paysage urbain est-elle envisagée ?

## **Qualité de l'air**

L'étude d'impact mentionne que l'ozone, un des principaux constituants du smog, peut « se former à une bonne distance du point d'émission des précurseurs » (PR3.3.1, annexe A, p. 17). Pourriez-vous préciser à la commission la dynamique de formation et de transport du smog estival et hivernal une fois que les principaux précurseurs du smog (NO<sub>x</sub>, COV, poussières, etc.) sont émis dans l'atmosphère? C'est-à-dire le temps nécessaire aux réactions chimiques de se produire et les distances sur lesquelles les constituants du smog se déplacent. En outre, comment le smog peut être transporté en fonction du déplacement des masses d'air, notamment dans le couloir Windsor - Québec.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

c.c. : Mme Marie-Élaine Rochon